

La Petite Tunisie

Dix-huitième année n° 928

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

Jeudi 30 novembre 1905

ABONNEMENT :

	Un an	Six mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr. — 6 fr.	
France et Algérie	12 » — 7 »	
Etranger	15 » — 8 »	

DIX CENTIMES

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

REDACTION & ADMINISTRATION
TUNIS — Rue d'Italie et Rue Hannon 2, — TUNIS
Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr. 80. la ligne — Annonces diverses en 4^e page 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

VICTOR LE DÉSINTÉRESSÉ

Comment les amis d'un « grand homme » peuvent le compromettre par leurs ambitions exagérées

De quel Victor voulons-nous parler, sinon de notre Victor National, du seul, de l'unique, de l'inimitable Victor ?

M. Victor Pouillaude, plus connu sous le vocable euphonique de M. de Carnières, ne peut se passer d'une douce célébrité, acquise d'abord à coups d'astuce, puis, par la force de l'habitude, faisant partie intégrante de lui-même.

Que lui importent les moyens, à ce trop modeste « Grand Français », pourvu que la renommée aux cent bouches clame à perpète son nom et ses hauts faits sur les minarets tunisiens, par delà les monts Khroumirs et même de l'autre côté de la Méditerranée.

Depuis qu'un de nos confrères l'accable de quotidiens sarcasmes, le pauvre homme sent un sang plus vif circuler dans ses artères trépidantes, nonobstant la vieille affection cardiaque qui l'empêche de toucher la garde des Durandal et la crosse des tromblons.

Cependant, il lui advient, à de rares occasions, de se rebiffer, sous les atteintes de cette fâcheuse illustration.

C'est surtout lorsqu'on se prend à son désintéressement que Victor hérissé son pelage comme un angora qu'on taquine, et tente d'égratigner ou de mordre, Kiss ! kiss ! fi, le vilain !

Pas désintéressé, lui ? Allons donc, vous voulez plaisanter, messieurs du *Courrier* ?

Pas désintéressé, lui, qui se mettrait en quatre pour rendre service à autrui, lui, dont la phalange des obligés s'accroît à toute minute, lui, à qui sera dévolu le prochain prix Monthyon, lui, qui... lui, que... !

Fait curieux, ce brave châtelain, venu en Tunisie en sabots, dans lesquels le foin a poussé dru depuis, aime à s'entourer d'une ribambelle de quidams, dont le désintéressement est le moindre des soucis.

Ce qui est encore plus fort, comme jadis chez messire Nicolet, grand saltimbanque devant l'Eternel, c'est que lesdits

amis adorent user, sans doute à son insu, des grandes influences du maître de céans.

Une spécialité, tout d'abord : la plupart de ces messieurs se font agréer experts officiels, et, à la faveur de ce titre, se font de grasses rentes et des magots respectables.

D'autres, toujours à l'abri du Pavillon de l'Intègre Victor, achètent à bas prix, et même pour rien, grâce à de trop habiles subterfuges, les terres des pauvres indigènes et en font un usage inattendu, mais éminemment rémunérateur.

Ils s'empressent tout bonnement de revendre ces terres à la Direction de l'Agriculture, moyennant des prix exorbitants.

Nous savons tel gros bonnet de la Colonie, ami intime de Victor qui, ayant acquis d'arabes, moyennant une simple promesse, sans arrhes ni avances, un vaste domaine, là-bas, vers le Sud-Est, parvint à le récupérer à l'Etat, pour une somme dix fois plus forte que celle de l'achat.

Le plus comique — ou le plus triste -- de l'histoire, c'est que les Arabes sont actuellement obligés d'intenter un procès à leur acquéreur, pour rentrer dans le montant de la vente.

Ce sont encore les amis de M. de Carnières qui obtiennent les meilleures concessions et, chose curieuse, on voit toujours sa main dans l'octroi de ces faveurs, desquelles on ne saurait, sans lui faire injure, l'accuser de profiter.

Ils nous a plu simplement de constater qu'à l'ombre de son drapeau déteint, les mines prospèrent, et les pêcheries monopolisent le poisson, cependant qu'on chasse l'Arabe de chez lui pour lui voler son phosphate.

M. de Carnières est désintéressé, mais ses amis ne le sont guère !

Que ne les tance-t-il d'importance pour leur apreté au gain illicite, lui, l'honnête homme, qui va s'appauvrissant !

Jean-Sans-Peur

Tribunal Civil de Tunis

Audience du 30 Octobre 1905

Compte-rendu analytique de l'affaire de Kalaa-Djerda (Suite)

IV

Plaidoirie de M. de Matteis

M. de Matteis. — La Société des Phosphates Tunisiens a agi irréprochablement. Elle est d'ailleurs convaincue de la solidité des titres de M. Bellot. D'un autre côté, M. le juge Martineau l'a confirmée dans cette assurance par les conclusions qu'il a données à son enquête. Les actes par eux-mêmes présentent toutes les garanties de sécurité désirables.

« Leur ensemble forme un mur solide et inébranlable. Nous n'avons besoin que du consentement de la majorité des dévolutaires et nous avons la totalité moins un. Qu'avions-nous besoin dès lors de perpétrer un faux.

« Le Gouvernement n'a rien vu de délictueux dans les agissements de ses clients, et notamment qu'il s'est assuré lui-même du placement des fonds de l'échange. Dois-je mentionner une fois de plus les hautes sanctions beylicale et résidentielle ?

« Le Gouvernement a dit à mes clients : « Ces phosphates sont à vous et sans conteste. » Par un acte de votre haute justice, vous le reconnaîtrez aujourd'hui.

« La Société des Phosphates a acquis auprès des pouvoirs publics ses convictions, et elle s'enorgueillit de cette assurance, suivie d'affaires traitées avec le Gouvernement. (!!!)

« Les moyens auxquels nos adversaires ont recours sont d'une bonne foi douteuse. Est-ce que les parties sont tenues de signer, devant les notaires arabes, pour qu'on vienne nous faire grief de l'absence de firmes des quatre cents dévolutaires au contrat du 21 avril ?

« Quant au faux dont on nous incrimine, le blanc qui existe dans le susdit contrat est loin d'en être un, puisqu'il pour ainsi dire comblé par le plan qui y est annexé. Touhami était présent à la confection de cet acte, il ne le nie pas. Il a touché a part des trois premières années de location, celle de son fils et celle de ses parents.

« Dans les conditions que je vous expose, vous vous garderez bien, Messieurs de prononcer le séquestre qu'on vous demande.

« Mais, au fait, existe-t-il, cet échange dont on a tant parlé. Mais il n'y a pas eu le moins du monde échange, au sens propre du mot, Nous ne vous prenons pas votre immeuble Messieurs les dévolutaires: il vous appartient, et il vous reviendra en toute propriété après les quarante années contractuelles d'exploitation,

« On a simplement employé le prix d'achat des phosphates à acheter aux bénéficiaires un terrain de 80 000 frs. « Avons-nous, ce faisant, contrevenu au décret de 98, autour de l'article 19 duquel on a fastidieusement glosé ? Non ! Car précisément, ce décret a

été fait exprès pour exclure Kalaa Djerda du régime commun des phosphates.

« Son Altesse le Bey lui-même l'a reconnu en apposant son cachet au bas de notre contrat. Il en est de même de la sentence arbitrale qui n'aurait pu contrevenir au décret de 98;..

« Le Tribunal mixte n'a rien jugé du tout : il renvoie simplement jusqu'après votre décision le prononcé de la sienne définitive..

« Pour en revenir à notre point de départ, je viens de vous démontrer qu'il n'existe pas de litige sérieux ; il n'y a en tout cela que de bouffonnes prétentions. J'aurais tort de craindre la demande en nomination de séquestre. Je voulais simplement vous montrer une infime partie des difficultés qu'on nous suscite chaque jour, comme si nous n'avions pas assez de celles d'ordre matériel en expectative.

« Nous n'aurons ni n'avons garde de spolier qui que ce soit. Les Arabes seront les premiers à profiter de notre exploitation. Ils nous ont soutiré, non 27 frs 50 comme à M. Lacroix, mais des centaines de mille francs, les pauvres malheureux.

« C'était le désert sans oasis, autrefois, dans cette contrée où les Ouleds Cheiks gagnent tous actuellement de trois à quatre francs par jour.

« Aussi, ne sont-ce pas les Ouled-Cheikh qui plaident devant vous à cette barre: ce sont ceux qui sont derrière eux et qui veulent de l'argent.

« Les dévolutaires ont écrit eux-mêmes il y a huit jours, une lettre collective au Gouvernement Tunisien, demandant une avance de trois années de location. Il existe donc une influence pernicieuse qui a tendu à faire produire cette demande de séquestre. C'est la même influence qui s'est employée à notre rencontre en Italie, où nous avons failli ne pas trouver d'argent.

« Prononcer le séquestre, se serait commettre un crime contre la masse.

Pas de lignes de chemin de fer, pas de travaux, arrêt complet de la vie publique, suspension de l'outillage, économique de la Régence, tels en seront les résultats. Je ne vous ferais pas un seul instant l'affront de songer que vous puissiez nommer un séquestre.

« Touhami, plus ou moins conscient, sert de paravent à d'autres: aussi tomberai-je dur sur lui. Je demande qu'il soit condamné à de sévères dommages intérêts, qui seront payés par ceux qui ne veulent pas se démasquer.

« Pour ce qui concerne M. Lacroix sa demande vexatoire l'oblige à nous verser des dommages-intérêts.

« Il y a des étrangers mêlés au débat: ils sont surpris qu'un monsieur presque sans droits puisse arrêter l'intérêt général pendant des années entières.

« Vous allez prononcer un jugement comme vous savez les rendre. Vous montrerez que, s'il y a une justice, à laquelle il est permis d'avoir recours, il ne faut pas en abuser, sous peine d'une répression sévère mais juste.

Nos Echos

M. Pichon

Une coquille de typographie nous a fait dire que M. Pichon quittait Tunis le 29, alors qu'il s'est embarqué pour France vendredi dernier 24 novembre.

Après un court séjour à Paris M. Pichon ira prendre part dans le Jura à la campagne sénatoriale.

Kalaa-Djerda

Mercredi 22 novembre, le tribunal civil a rendu son jugement dans l'affaire inscrite au rôle sous ce titre :

« Lacroix, Touhami bien Saïd et autres, contre Bellot et autres. »

Le Tribunal admet l'intervention de M. Lacroix, dont le bien-fondé avait déjà été reconnu par le Tribunal Mixte.

Il renvoie à statuer à cette dernière juridiction, pour ce qui concerne le faux et la nullité des contrats Bellot. Enfin, il surseoit sur le séquestre, ainsi que sur l'instance conventionnelle Bellot et autres.

Hyménée

La semaine dernière a été célébré le mariage de Mlle Marguerite Kœly, fille du regretté chef de service du Bône-Guelma, avec M. Alphonse Grépinet, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur.

Une foule élégante d'amis avait tenu à témoigner dans cette circonstance, sa sympathie aux nouveaux époux.

Nous prions Mme veuve Kœly et sa famille, ainsi que les nouveaux mariés d'agréer nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Les Cloches

Notre nouveau confrère a fait entendre mardi son premier tintement fort harmonieux, ma foi : Se cantonnant dans les mondanités, les théâtres et les potins, le *Gil-Blas* tunisien aura du succès : nous lui en souhaitons.

Notre feuilleton

On trouvera aujourd'hui, à notre deuxième page, la fin de l'ouvrage de Mr Moncelon: *la Vérité sur le Protectorat Tunisien*.

A notre rez-de-chaussée, la suite du *Mémoire* de M. Garrigues, pour les Ouled-Cheikh de Kalaa-Djerda.

La Conférence

La session de la Conférence Consultative s'est passé sans plus ni moins d'incidents que d'ordinaire.

Les « Conférenciers » ne se sont point départis de leur ordinaire sommeil. Ils se sont laissé faire, ce qui est encore le plus expéditif des modes défensifs des intérêts des électeurs.

On a parlé, dans la parlotte !

Un Bruit

Il commence à s'avérer qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, le *Cour-*

Société Générale
Pour la Fabrication de la Dynamite
(Procédés et Brevets Nobel)
DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS
Détonateurs, Mèches de sûreté. Prix très modérés
Dépositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm
Place de la Résidence - TUNIS

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine
Succursales : BIZERTE et SFAX
Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants
Chemises sur mesure. — Bonneiterie
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité
dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON ET C^{ie}
Seul Dépositaire
des Manufactures de Caouichouc à Clermont-Ferrand

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, de délivrances de chèques, ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscription et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs.
Dépôts à vue et à Echéances fixes
de 1 an à 3 ans, 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société anonyme

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS
Succursale de Tunis, Rue de Bône
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôt à vue et à échéance fixe.
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels).
Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de crédits hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social ; MARSEILLE. — Agence de Tunis
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette
Transports des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille :

1^{re} classe, 43 fr., 3^e classe, 25 fr. (a.n.) 4^e classe 11 fr. (a.n.)
Pour frets et passages et renseignements, s'adresser à l'Agent de la Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 288. — Adresse Télégraphique Tunisienne Tunis.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis

LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS
Spécialité d'Amer Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'or au Concours Paris 1903.

Grand Restaurant du Chianti

A. SALVARELLI
M. FEDERICI successeur
TUNIS - Avenue de France - TUNIS
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du Chianti, de la renommée maison Taccini
Etablissement complètement remis à neuf

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Opérations de Banque, Escomptes, Recouvrements, Ordres de Bourse, Avances sur Titres et sur Marchandises, Garde de Titres Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous pays, Location de Coffres-forts, Change de Monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an à 4 ans 3 0/0
Dépôts à vue : Comptes de chèques avec intérêts

G^{de} EPICERIE MODERNE

Bron, Colliard & C^{ie}
(Ex-employés des Etablissements Génevay)
TUNIS -- 24, Rue d'Italie, 24 -- TUNIS
Comestibles et Denrées Coloniales
La Maison se recommande par la bonne qualité et le bon marché de ses produits.

Chaux Hydrauliques et ciments de Tunisie

Paul POTIN, à Potinville
THERMES Frères, à Hammam-Lif.
Bureaux : 22, rue Es-Sadikia ;
Entrepôts : rue de Turquie (au port).
Téléphone n° 197

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse Gazeuse

DÉPÔTS A TUNIS

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M^{rs} d'eaux minérales
Adressez les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunisie)
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin.
— à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin.
— de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— de la Côte Tunisienne, (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9h. 30 du soir.
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir.
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi.
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi.
— de Marseille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli tous les mercredis à 1 h. soir.
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi.
— de Tunis pour la Côte tunisienne (Sousse, Monastir, Méhdia Sfax Gabès Djerba Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. soir.
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les samedis à 7 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St. Nazaire, Le Havre, Rouen-Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agences-Tunis, 8 rue d'Alger.

Les Agents principaux : J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

J. BERTRAND & C^{ie}
Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
TUNIS Avenue de Carthage TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installations d'usines
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène, Captage, élévation et distribution d'eau, Sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE
Fonderie de fer et de bronze
Pièces d'entretien de machines livrées en vingt quatre heures

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis. Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président ; J. FAURE, S. HALFON, O. NOEL, A. THURNEYSSEN, H. WIENER
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays, ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous coupons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de crédit hypothécaires, location de coffres-forts et de compartiments depuis cinq francs par mois.
Service Immobilier, gérance d'immeubles et domaines
Baux, vente d'immeubles et de propriétés

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888
El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroube
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux et pierre
PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille
Briquetterie de premier ordre
Briques plates et creuses — Pavés et Dalles
Pour les commandes s'adresser : 42, AVENUE DE CARTHAGE et à son usine, El-Afrane, banlieue de Tunis.

MAISON P. ONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations.
Drapeaux et entures de toutes nationalités
Ballon Lanternes Ventilateurs, Ferres de toutes couleurs
Prix défiant toute Concurrence

G^{de} BOULANGERIE & PATISSERIE

TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS
ANGLAISE ET VIENNOISE
MM. WAGNER, ET C^{ie}
ain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, Pain de sandwichs, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café.
Pâtisserie de Premier Ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pré-soir et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Granitinerie Saint-Louis de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à Sousse (Angles des rue du Marché et Villefond) Succursale à Sousse

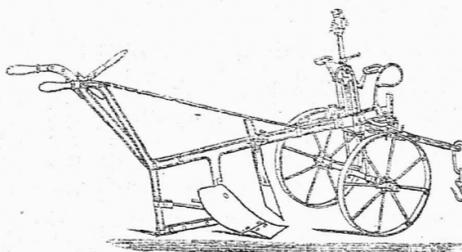


LE MONDE
Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
(Sous le contrôle de l'État)
Siège Social ; 16, Rue Le Peleuer, Paris
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. Assurances en cas de vie. Rentiers voyageurs immédiates, différées et sur vie. Nœs-proprétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. Contre le recours des locataires. Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Avenue de Paris).

Agences Régionales : à Bizerte, M. J. B. MULLER, Régisseur d'Immeubles ; à Sousse : M. Alfred DANINOS ; à Sfax : M. Aurelio DARMON ; à Béja : M. S. ENRIQUEZ ; à Souk-el-Arba. M. Léon ANOUN ; à Gabès : M. Is. SAADA. La Goulette M. G. LUMOSO, pour la banlieue de Tunis.

Machines agricoles

PELLET, AZERM & PARRENIN
Tunis — Place de la Gare Française — Tunis



MASSEY HARRIS
Moissonneuses-Lieuses, Fauxheuses Cultivateurs canadiens et Semoir
Herses, Canadiennes à ressort
Moulins BENTELL
O 132 133 135
Broyeurs, Hache-Paille
Charrues Brabant, A DELAHAYE. — Charrues Américaines.

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS

EXPRESS-IMPRIMERIE

WALCH FRÈRES

9, Rue Es-Sadkia, 9, Tunis

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Cartes de visite à la minute. — Cartes d'adresse. — Factures. — Têtes de lettres. — Carnets à souche — Memorandums
Lettres de faire part de Mariage de Naissance et de Décès

BRIQUETERIE MARCHANT

Briques pleines de 0,05. Briques pleines de 0,07

Tuiles Arabes

Briques à 6 trous et à 3 trous
DALLES POUR CARRELAGE

HAMMAM-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

ville par la saleté et la malpropreté qui y régnent.

Ces foyers infects sont non-seulement contraires aux bonnes mœurs mais très dangereux à la santé et à la sécurité des personnes qui les fréquentent.

Il est de notre devoir de nous joindre à notre confrère pour attirer l'attention de M. le directeur de la sûreté afin de remédier à cet état de choses.



Notre ami M. Elie Cohen principal clerc d'huissier à Kairouan vient de nous faire part de ses fiançailles avec la toute gracieuse Mlle Elise Nataf.

Nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Compagnie Méditerranéenne de navigation

A partir de mercredi 22 courant, la Compagnie Méditerranéenne de Navigation change son itinéraire, sur la ligne de Tunis-Bastia-Marseille et vice-versa.

Il est à relever tout particulièrement que le trajet Tunis-Naples sera effectué en vingt-deux heures.

Ces services seront assurés par les superbes paquebots *Italia*, capitaine Mattei, et *Iberia*, capitaine Lelièvre.

Il faut féliciter la Compagnie Méditerranéenne de tous les efforts qu'elle a faits, depuis sa création, pour donner satisfaction au commerce tunisien et aux touristes.

En outre, la Compagnie Méditerranéenne a établi, depuis le 8 courant, par le vapeur *Vissavone*, un service régulier entre Bastia et Livourne, coïncidant avec les arrivées à Bastia de Tunis et de Marseille, permettant ainsi de donner des passages directs pour Livourne, ce qui réduit le temps du trajet à trente heures, y compris un petit arrêt à Bastia.

Une nouvelle ligne est créée, à partir du 20 novembre, spécialement pour les touristes, entre Tunis, Naples, Bastia, Nice et vice-versa.

Spectacles et Concerts

CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend : un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont donnés les mardi, jeudi samedi et dimanche ; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concert vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi ; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre ; un bar américain etc.

Catacloum. — Bon Dieu, quelle mine réjouie, d'où sortez-vous ? — Et d'où sortirai-je si ce n'est du cabaret de la rue Amilcar et quelle joie épanouirait ma face si ce n'est celle d'avoir été l'un des heureux mortels auxquels il

fut donné d'assister à la première représentation du pharamineux opéra en trois actes de Henri Yan "Les Pêcheurs du Bahira"

Il faudrait avoir l'esprit cent fois obtus et la cervelle bouchée d'un triple émeri pour ne point se gondoler à cette œuvre tunisoise par excellence bien que montmartroise de père, il faudrait ne pas avoir connu les récents événements pour ne point aller les revivre cent fois plus drôles et amusants sur la scène de Catacloum et qui n'a vu la pêche miraculeuse, les débats passionnants et l'exécution, car on exécute les trois coups bles, par Dieu, n'a vraiment rien vu et ne comprendra jamais combien il peut entrer d'esprit dans une simple ouverture quand cette ouverture devient un opéra écrit par Henri Yan.

A Catacloum tous les soirs,
Les Pêcheurs du Bahira.

Le Théâtre Rossini possède en ce moment une troupe dramatique italienne sous la direction de M. Delignoro.

Les diverses œuvres interprétées : *Zaza*, *le Bossu*, *Hamlet*, *l'Hôtel du Libre-Echange*, etc., etc., ont été très goûtées du public tunisois qui voit arriver avec peine l'expiration de l'engagement de cette troupe, une des meilleures qu'ait possédées le théâtre Rossini.

Nos compliments à cette vaillante phalange d'artistes qui a su si bien interpréter les traductions de nos maîtres.

La direction du Théâtre Rossini nous annonce pour les 6, 7 et 8 décembre des représentations sensationnelles avec le concours de *Gali pava*, premier comique du Palais-Royal.

Le 16, la troupe dramatique fera ses adieux et le 17 la troupe de comédie débutera (troupe Nicoli *Stenterello*).

Il est probable que nous verrons sur la même scène M. Frizzo (genre Fregoli) et sous peu le fameux cirque Devallois, qui possède des éléphants remarquables.

On nous annonce également la troupe lilliputienne, celle que nous avons déjà eu l'occasion d'applaudir au même théâtre.

Cirque Pierantoni. — Prochainement sera donnée une grande pantomime, ballet, intitulée "Cendrillon" à l'occasion de laquelle la direction demande cent enfants des deux sexes pour la mise en scène.

Ca promet, hein !

Après le Spectacle
AMERICAN BAR DU CASINO
ouvert toute la nuit
SOUPERS FROIDS — THE — CHOCOLAT

PIANOS HARMONIUMS

Instruments de Musique
César TRIONFO
1, rue d'Italie — TUNIS
Vente, Location et Echange

Vente à Sans de crédit - Location à partir de 10 fr. par mois

VIN, EAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE
F. Bernet
23, Rue d'Italie
Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.

INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste
place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI
propriétaires
5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse
1er étage
TUNIS
SERVICE A LA CARTE
REPAS SUR COMMANDE
Vraie Cuisine Italienne

SPÉCIALITÉ DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples
Vins du Piémont - Vin du Chianti
♣ Salons Réservés ♣

A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre
" fine 1.00
" ordinaire 0.75
de la Maison A. Daninos de Sousse
Colis postaux
Dattes, Oranges, Mandarines
Tous les mercredis **CASSATE** de la Maison Guili de Palerme
Absinthe Oxygénée Supérieure PICHON
Spécialité de lait desséché

Plus de mille approbations d'éminents professeurs et praticiens en médecine

Hunyadi Janos

REPUTATION UNIVERSELLE
Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins. — Action sûre, prompt et efficace.

AVIS IMPORTANT
Exiger l'étiquette portant le nom
"Andreas Saxlehner"

Le gérant Joseph Cohen

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes microbicides et éclaircissantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf, son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourisseries, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia
TUNIS

PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DATYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques

Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

M. AVICE, 52, boulevard Bab-Benat, Tunis.

RAYMOND VALENSI

INGENIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie, TUNIS

Immeubles de rentes. Constructions industrielle et rurale. Arrosage, distribution d'eau

Plans à forfait, Affaires, Projets.

M. C. ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le Bey

5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

AUX PLANTEURS DES ANTILLES

(Au Drapeau Espagnol)

20, Rue d'Italie -- TUNIS

Vente exclusive des

CAFÉS VERTS ET TORRÉFIÉS

Sucre, Thé, Chicorée et Vanille

La torréfaction se fait tous les jours, au moyen d'appareils perfectionnés et avec les plus grands soins.

Quelques-unes des maladies qu'on guérit chaque jour au Cabinet Médical du D^r OLLIVIER, Rue de Rivoli, 33 (au 1^{er} étage) Consultations de 1 à 5 h. ou par lettres (1 timbre pour réponse).

Les lépuratifs du D^r Ollivier de Paris, tous ses merveilleux biscuits, dont l'efficacité est incomparable, sont les seuls approuvés par l'Académie nationale de médecine de France, autorisés par le gouvernement, admis dans les hôpitaux par décret spécial. Vote d'une récompense de 24.000 fr. Aucun autre remède ne possède ces témoignages officiels de supériorité, ces garanties uniques qui fixent la confiance des malades. Le traitement est agréable, secret économique. Il guérit mieux et dix fois plus vite que tous les autres systèmes, toutes les maladies secrètes aroutes celles de la peau. Brochure de 96 pages avec 2 biscuits gratuits (1 timbre). Rue de Rivoli, 33, au 1^{er}, Consultations de 1 à 5 h. e par lettre.

A LA VIEILLE CAVE TUNISienne

TUNIS -- Avenue de la Marine 41
Ancienne Maison Viguiier
E. BONNET neveu, Successeur
Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise
VINS FINS
GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE
Algérie, Espagne et Tunisie
Expéditions dans l'Intérieur -- Célérité dans les Commandes -- On porte à domicile
Vente directe de la Propriété

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

150 CHAMBRES & SALONS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIn -- JARDIN D'HIVER

Seul hôtel à Tunis avec ascenseur. Tout confort moderne

ABINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Hors Concours, AUG. Ducros, Agent - Tunis

rier Tunisien et le Republicain fusionnent. ont souscrit : *Le Courrier Republicain de Tunisie* journal quotidien du soir.

Les Abattoirs

Les lecteurs nombreux qui suivent avec intérêt notre campagne auront la patience d'attendre huit jours, avant de connaître les paroles que M. Bérenger, l'autre fonctionnaire révoqué dans cette affaire, a prononcées après M. Sbrana.

Un Pugilat

Un de nos concitoyens vient d'avoir les yeux pochés, et le système dentaire démolit, au théâtre municipal, par la tenancière d'un meuble où loge sa femme, avec laquelle il est en instance de divorce.

La Justice informe.

Les Habous

Grand émoi dans les milieux indigènes, à la suite de la visite des autorités française à l'administration des Habous.

Le bruit à même couru qu'une nouvelle réglementation allait intervenir instaurant la haute main de l'administration française en matière habous.

Nous croyons savoir que ces bruits sont pour le moins prématurés, sinon entièrement dénués de fondement.

Au Théâtre

La Petite Tunisie n'a pas encore reçu son service pour la saison Théâtrale au Casino Municipal.

Nous nous plaignons à croire qu'il nous aura suffi de signaler cet oubli pour que la Direction du Théâtre Municipal le répare.

Alors seulement, nous pourrions parler en connaissance de cause de la troupe théâtrale.

Deuil

M. Auguste Bonici, boulanger, est décédé mercredi dernier à Souk-Ahras, à l'âge de 36 ans. Il laisse une veuve et plusieurs enfants. Les obsèques ont eu lieu le lendemain au milieu d'une grande affluence. Nous prions Mme veuve Bonici, sa famille, ainsi que notre ami,

M. J. Clément Bonici, typographe à Paris, d'agréer nos plus sincères condoléances. A cette occasion relatons un incident très regrettable qui s'est produit au moment où le convoi se disposait à quitter la maison mortuaire, le cortège qui était tout disposé pour passer par les rues Bagrada, Victor-Hugo et Madamen'a pu avoir à sa tête le clergé dirigé par M. l'abbé de notre ville, lequel a déclaré qu'il passerait par la rue de Tébesa, c'est-à-dire la plus courte pour se rendre à l'église.

« Pas pour mille francs, a-t-il déclaré, vous ne me ferez passer dans les rues que vous m'indiquez ».

Le cortège passa donc d'un côté et l'abbé de l'autre.

Cet acte tout incivil de la part de cet abbé a été sévèrement commenté en ville.

LE ROYAUME DES FONCTIONNAIRES

LA VÉRITÉ

sur le Protectorat Tunisien

... La Tunisie est un pays bizarre, fait de théories et de pratiques, de notre domaine colonial, mais formant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les pures fantaisies peuvent se donner libre cours sous le couvert tout puissant de la légalité.

J. S. P.

VII. — La colonisation ne se développe pas en Tunisie.

Suite et fin

Depuis plus de quinze années, les cinq ou six derniers résidents généraux se sont succédés, inutiles et usés, sans être parvenus à réaliser les réformes qu'ils savaient tous indispensables au développement normal du pays. Un seul, Massicaut, se montra raide à l'envahissement du fonctionnarisme... mais il dut céder comme les autres, débordé par la somme d'influences parlementaires dont disposait contre lui la collectivité de ses chefs de services... et il en arriva à prêter la main à la rédaction du contrat de la Compagnie du port de Bizerte.

M. S. Pichon, qui porte actuellement l'uniforme à la Résidence, pour-

rait s'absenter indéfiniment sans que la colonie s'en aperçût. M. Pichon, ancien député radical-socialiste de Paris, républicain libéral convaincu, après avoir fait preuve de patriotisme comme diplomate, en Chine, pendant le siège de Pékin, semble n'être venu s'asseoir au fauteuil résidentiel de Tunis que pour se reposer, se recueillir avant la nouvelle campagne parlementaire qu'il se propose de commencer à première occasion favorable et pour laquelle il s'est fait nommer au Conseil général de Lons-le-Saurier. M. Pichon, débarquant de Chine, fatigué, malade, mais poussé par son tempérament de lutteur franc et honnête, comprit qu'il y avait beaucoup à faire avec cette forme de Protectorat... et essaya naïvement d'entraîner ses collaborateurs dans la voie des réformes... il ne fit rien naturellement, l'excellent homme, il ne fit rien ni à Tunis ni à Paris... ses dernières tentatives au sujet des attributions ridicules de la *parlotte consultative* échouèrent comme toutes les autres, et, condamné à rétablir *telle qu'elle était* cette assemblée qu'il avait lui-même dissoute l'année précédente, parce qu'elle n'avait aucune valeur et n'était qu'un trompe-l'œil indigne d'un gouvernement républicain. M. Pichon comprit cette fois qu'il n'y avait absolument rien à faire, sinon céder ou s'en aller... et, écouré devant l'immense, l'incommensurable imprévoyance ministérielle, écouré sans doute aussi par l'attitude ramollie d'une colonie renonçant bénévolement à ses droits les plus sacrés pour subir — sans même protester — le gouvernement fantaisiste de cinq ou six personnages grassement payés cependant par cette colonie pour exécuter ses volontés et satisfaire à ses besoins... M. Pichon se prépare un siège d'où il ne peut faire que des promesses irréalisables et que distribuer l'eau bénite de cour... rôle indigne de son caractère assurément, et il emportera certainement cette conviction intime que *le régime du Protectorat, avec les institutions fantaisistes qui le caracté-*

risent actuellement, voue à jamais la Tunisie à une médiocrité, à un statu quo peu en rapport avec le développement et l'essor que comportent sa situation géographique et ses richesses naturelles.

VIII. — Conclusions.

L'honorable M. Chautemps paraît n'envisager qu'un remède à la situation regrettable qu'il n'a fait qu'entrevoir d'ailleurs : le rattachement du Protectorat au Ministère des Colonies; ce volumineux rapport n'est que l'apologie de ce ministère et paraît n'avoir qu'un but : l'abandon du Ministère des Affaires étrangères. Le rapport reste muet sur les modifications à apporter aux institutions administratives qui sont la cause essentielle, la véritable raison du malaise et du faible mouvement de colonisation qu'il constate... il demande simplement plus d'instruction pour les indigènes et, pour le budget, une vérification technique de la Cour des Comptes !

C'est absolument — que M. Chautemps veuille bien nous pardonner la trivialité de la comparaison — comme si, en changeant de clocher une horloge vicieuse, on prétendait en régulariser le mécanisme imparfait !

Néanmoins, tout, plutôt que le gâchis administratif actuel : Ministère des Colonies, annexion même à la France ou à l'Algérie, comme on voudra ; mais toutes les autres misères seront encore préférables à l'autocratie éhontée des fonctionnaires du Protectorat.

Les Protectorats, aussi bien que les autres colonies, n'arriveront à être utiles aux colons et à produire à la métropole que par l'association intime et par la collaboration effective et sans restriction des nationaux au gouvernement de ces colonies.

Léon MONCELON.

Ancien député élu au Conseil supérieur des Colonies.

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 3 francs, 4. Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

1^o décembre 1898.

Ce décret prévoit, en effet, l'intervention du département des Travaux Publics, intervention qui n'apparaît pas en l'espèce, et des formalités relatives à l'exploitation des phosphates, formalités dont aucune n'a été accomplie.

Si M. Bellot et consorts se basent sur l'article 19 du 1^{er} décembre 1898, qui réservait : 1^o toutes les amodiations régulières contractées antérieures au susdit décret ; 2^o les amodiations litigieuses pendantes devant les tribunaux. Il est visible que c'était, surtout, les phosphates de Kalaâ-Djerda que visait ce dernier paragraphe. Mais on s'était bien gardé de les réserver nominalement.

Aussi n'est-il pas de toute évidence qu'à partir du 23 juillet 1901, date de l'arrêt de la Cour de Cassation, il n'y avait plus de litige entre les dévolutaires de Kalaâ-Djerda, d'une part, et le groupe Targe, d'autre part, puisque le contrat qui liait les deux parties en cause venait d'être déclaré nul et non avenue ? Donc les phosphates de Kalaâ-Djerda demeuraient comme auparavant propriété habous des dévolutaires susvisés.

Cependant, il reste à savoir s'il y

La Hernie Guérie

Le triomphe de la méthode « Claverie »

On ne saurait revenir trop souvent sur les découvertes utiles à l'humanité ; de ce nombre et au premier rang, la presse médicale et scientifique a signalé le merveilleux traitement de la hernie par le nouveau bandage pneumatique et sans ressort, récemment inventé et perfectionné par le plus grand spécialiste de Paris, M. CLAVÉRIE. Nous ne sommes plus ici en présence d'un essai, mais d'une expérience certaine, d'un succès définitif attesté par des milliers de guérisons.

Il sera trop long de publier ici cet imposant faisceau d'attestations où les personnes guéries expriment leur éternelle reconnaissance, il suffit de lire le « Livre d'or » où sont consignées ces preuves irréfutables consacrant l'excellence incomparable de la méthode « Claverie » qui est maintenant, sans rivale au monde.

Il faut donc que toutes personnes qui souffrent de hernies, descentes, efforts etc., refusent nettement dans leur propre intérêt tous les mauvais bandages qu'on leur offre et qui ne sont que de vieux modèles condamnés depuis longtemps par le corps médical et par les malades eux-mêmes. Elles devront profiter du passage de M. CLAVÉRIE qui visitera les malades et fera lui-même l'application de son incomparable méthode à :

SOUK-AHRAS, au Grand Hôtel d'Orient, le jeudi 7 décembre.

TUNIS, à l'Hôtel Moderne Maxéville, (12 rue de Constantine)

Les samedi 9 décembre, dimanche 10 décembre et lundi 11 décembre.

BIZERTE, au Grand Hôtel, le mardi 12 décembre.

SOUSSE, au Grand Hôtel, le mercredi 13 décembre, (de 1 heure à 6 heures) et le jeudi 11 décembre, (de 9 heures à midi).

Il suffit d'écrire à M. CLAVÉRIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, pour recevoir gratuitement le nouveau « Traité de la Hernie ».

BOOK-NOTES

Sousse

Dernièrement notre confrère du « Courrier Tunisien » s'est plaint non sans raison, de la plaie de Sousse, comme il a dénommé les maisons de joie qui empoisonnent tout un quartier de la

avait partie liée ou, tout au moins, litigieuse entre les mêmes dévolutaires de Kalaâ-Djerda et le groupe Bellot, puisqu'il n'était pas possible de connaître la valeur du contrat passé entre les deux parties, ce pseudo-contrat n'ayant jamais eu l'occasion d'être produit en justice.

En effet, de deux choses, l'une : ou le contrat Bellot était régulier et remplissait toutes les conditions qui manquaient à celui du groupe Targe et alors, rien ne s'opposerait à ce que Kalaâ-Djerda continuât de bénéficier de l'exception prévue par l'art. 19 du décret du 1^{er} décembre 1898 ; ou le contrat Bellot était irrégulier ou inexistant, et dans ce cas, le gisement tant convoité et tant disputé devait fatalement retomber dans le droit commun et être régi par le décret du 1^{er} décembre 1898, c'est-à-dire qu'il devait subir le sort de tous les gisements phosphatés qu'on découvre en terres habous ou collectives, et passer par la voie de l'amodiation aux enchères publiques, et dont la redevance ce reviendrait aux dévolutaires du habous, sauf le 10/10 réservé à l'investisseur.

(A suivre)

FEUILLETON DE LA PETITE TUNISIE

TRIBUNAL CIVIL DE TUNIS

AFFAIRE

Touhami ben Saïd ben Taleb

et autres

contre BELLOT et autres

MÉMOIRE

pour TOUHAMI et autres

par M^e Ch. GARRIGUES

avocat au barreau de La Rochelle

(Suite)

Conclusions des Demandeurs

1^o L'acte du 21 avril 1903, général de tous les autres est faux.

Faux parce qu'il y est énoncé qu'il a été souscrit par 375 Arabes dont les demandeurs font partie. « Et les présents devant nous, notaire soussigné, au nombre de 375, chacun par son nom, petits et grands, suivant leur filiation, les très connus et honorés : (ici 375 noms), tous descendants du saint Mohamed ben « Klifa, et tous dévolutaires dudit « habous, et ils ont déclaré consentir « à ce qu'il fût donné par transactions « d'échange, etc »

Tous les dévolutaires n'ont pas signé, et il est facile de s'en rendre compte, en consultant l'acte de filiation, pièce essentielle qui manque au dossier. Cela serait établi par des productions de pièces en cas de dénégations de la part des défendeurs.

Faux parce qu'en contravention de la loi du 25 ventose an XI, il n'a pas été rédigé par les notaires verbalisateurs en un seul et même contexte. Le passage incriminé étant le suivant : « ... Donné par transactions d'échange en place de tout endroit contenant apparemment du phosphate ou « présumé en contenir, qui pourrait être « dans ledit henchir, visible ou invisible, également n'importe quelle « autre mine ou produit minéral, calamine ou succédané, dans la limite « du Kef-Souitir, de la Kalaâ-Djerda et « du djebel S f, ainsi que tout le terrain nécessaire au service de l'exploitation, sauf les terres cultivées, et « tout de la contenance exacte de « (place laissée en blanc sur l'acte) « hectares. »

Les demandeurs à cet égard ont procédé par la voie du faux incident civil. La demande en inscription peut être admise de plano par le tribunal ; sinon il doit être sursis pour suivre sur la procédure prévue par les arti-

cles 214 et suivants du code de procédure civile. Répertoire alphabétique du dit français. Voir Faux, Nos. 257, 610 et 611 ; Voir Faux incident civil Nos. 286 à 288, 314 et 375 ; Adde Répertoire, Voir Acte notarié Nos. 364, 363 à 371, 378 et 379.

2^o L'acte du 21 avril 1903 est nul comme fait en violation du décret du 31 janvier 1898.

L'échange des immeubles habous ne peut s'effectuer que par la remise d'un immeuble de valeur équivalente (art. 1^o du décret), l'acte dont s'agit évalue le habous privé de Kalaâ-Djerda 80.000 fr., alors que des documents contre lesquels aucune suspicion ne saurait s'élever lui donne une valeur minima variant entre 500.000 fr et 2 millions, valeur minima à laquelle il y a lieu d'ajouter une somme variant avec le nombre des tonnes de phosphates à extraire.

La violation de l'article 1^o du décret du 31 janvier 1898 paraît rendre inutile l'examen des autres articles du même décret, au mépris duquel l'acte attaqué est intervenu.

Il y a toutefois lieu de citer pour mémoire les articles 7, 10, 12 et 15 également violés.

3^o L'acte du 21 avril 1903 est nul, comme fait en violation du décret du